

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20251219-lmc148044-BF-1-1

Date de télétransmission : 30 décembre 2025

Date de réception : 30 décembre 2025

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—  
*Séance du 19 DÉCEMBRE 2025*

—  
DELIBERATION N° 1

—  
**BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL**

————  
⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h09 le 19 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents** : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, M. David LISNARD, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Excusé(s)** :

**Pouvoir(s)** : Mme Marie BENASSAYAG à M. Michel ROSSI, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Patrick CESARI à Mme Gabrielle BINEAU, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Christelle D'INTORNI à Mme Alexandra MARTIN, Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Charles Ange GINESY, M. Gérald LOMBARDO à Mme Sophie NASICA, M. Kévin LUCIANO à Mme

Françoise THOMEL, Mme Françoise MONIER à M. Roland CONSTANT, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Michèle OLIVIER à M. Jérôme VIAUD, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Joseph SEGURA à Mme Martine OUAKNINE, M. Philippe SOUSSI à M. David CLARES.

**Absent(s) :**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération prise le 27 octobre 2011 par l'assemblée départementale relative aux modalités de l'instauration d'une taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération prise le 7 novembre 2025 par l'assemblée départementale relative aux orientations budgétaires pour l'année 2026 ;

Vu le rapport de son président exposant les conditions de l'équilibre général du budget primitif 2026 ;

Considérant que les virements de crédits entre chapitres sont nécessaires pour ajuster les crédits sans modifier l'équilibre global du budget ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) D'adopter le projet de budget primitif 2026, dont le détail figure en annexe, globalement arrêté comme suit :

BP 2026	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	1 313 845 000 €	217 288 550 €	1 531 133 550 €	1 521 633 550 €	9 500 000 €	1 531 133 550 €
INVESTISSEMENT	334 040 000 €	17 670 000 €	351 710 000 €	126 251 450 €	225 458 550 €	351 710 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 647 885 000 €</b>	<b>234 958 550 €</b>	<b>1 882 843 550 €</b>	<b>1 647 885 000 €</b>	<b>234 958 550 €</b>	<b>1 882 843 550 €</b>

2°) D'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à procéder, par arrêté, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette

autorisation est accordée dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget voté pour l'exercice 2026, étant précisé que les virements réalisés feront l'objet d'une information à la plus proche séance de l'assemblée délibérante ;

- 3°) D'autoriser la création d'une nouvelle mission « H - Prélèvements de l'Etat », détaillée comme suit :
  - Politique : H1 - Reversements obligatoires
  - Programmes : H11 - Fonds de péréquation DMTO ;
    - H12 - DILICO ;
    - H13 - Autres prélèvements ;
- 4°) De clôturer la mission « G - Reconstruction des vallées », compte tenu de la fin des grands travaux, de la livraison et de la mise en service de l'intégralité des ouvrages d'art qui relevaient de la responsabilité du Département ;
- 5°) De prendre acte qu'à compter du 1er janvier 2026, les subventions d'investissement accordées au titre des programmes contrat de plan local et autres actions de solidarité territoriales au sein de la politique de solidarité territoriale porteront sur le chapitre budgétaire unique 905 "aménagement du territoire et habitat" ;
- 6°) Concernant la répartition de la taxe d'aménagement entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Alpes-Maritimes et la politique de protection des espaces naturels sensibles :
  - de fixer le taux de répartition du produit de la part départementale de la taxe d'aménagement tel que prévu au BP de l'année en cours à 10,62 % au profit du CAUE soit 850 000 €, la différence restante étant affectée à la politique de protection des espaces naturels sensibles ;
- 7°) Concernant les demandes de subventions auprès de l'Union européenne :
  - de prendre acte que, dans le cadre des compétences départementales, la collectivité est amenée à porter des projets d'utilité publique qui répondent aux objectifs des politiques européennes, étant précisé qu'à cet effet, les programmes européens pour la période 2021-2027 peuvent soutenir les projets départementaux ; pour l'octroi des subventions européennes, ces programmes fonctionnent sous la forme d'appels à projets, à propositions, à manifestations d'intérêt ou autres formes d'engagements qui sont publiés au fil de la période 2021-2027 ;
  - de prendre acte que, dans le cadre du Programme ALCOTRA 2021-2027, le Département des Alpes-Maritimes accueillera fin 2026, le comité de suivi. Le Département joue un rôle dans la gouvernance et la comitologie du programme en qualité d'administration territoriale partenaire. 20 000 € sont d'ores et déjà prévus pour l'organisation de cet évènement ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à solliciter des fonds européens dans le cadre des compétences de la collectivité et pour tout type d'appel à projets, et notamment :

- à candidater aux appels à projets, appels à propositions, manifestations d'intérêt et autres typologies d'engagements dans le cadre des programmes suivants :
  - programmes opérationnels régionaux et nationaux (FEDER, FSE+, FTJ, FEADER, FEAMPA) 2021-2027 ;
  - programmes de coopération territoriale européenne 2021-2027 ;
  - programmes thématiques gérés par la Commission européenne 2021-2027 ;
  - programmes de coopération décentralisée ;
- à signer tous les documents nécessaires au dépôt de candidature, à la mise en œuvre et à la clôture (conventions, avenants...), dont les encaissements et les reversements de subventions, aux audits de contrôle ;
- à solliciter les contreparties nationales le cas échéant.

**Pour(s) : 40**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Contre(s) : 12**

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

**Abstention(s) : 2**

Mme Marie-Louise GOURDON, M. Mathieu PANCIATICI.

**Déport(s) :**

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**

**Note de présentation brève et synthétique  
retraçant les informations financières essentielles  
du budget primitif 2026 du Département des Alpes-Maritimes  
en application des articles L. 2313-1 et L. 3313-1  
du code général des collectivités territoriales**

Le budget principal du Département des Alpes-Maritimes pour l'exercice 2026 s'élève à 1,65 milliard d'euros, équilibré entre dépenses et recettes, reposant sur une gestion rigoureuse sans augmentation d'impôts, une maîtrise des dépenses de fonctionnement, un désendettement de 5 M€ et un investissement soutenu de 245 M€ (+15 M€ par rapport au BP 2025).

## **Contexte économique et financier**

Le contexte national est marqué par une croissance modérée estimée entre +0,9% et +1% du PIB en 2026, une inflation contenue autour de +1,3%, mais aussi des contraintes financières fortes pour les collectivités dues à la hausse des prélèvements de l'État et à une dette publique dépassant 115% du PIB. Les Départements subissent un double effet de hausse des dépenses sociales et de stagnation des recettes, notamment une perte cumulée de 8 milliards d'euros depuis 2022 et des dépenses sociales supplémentaires estimées à 5,5 milliards d'euros.

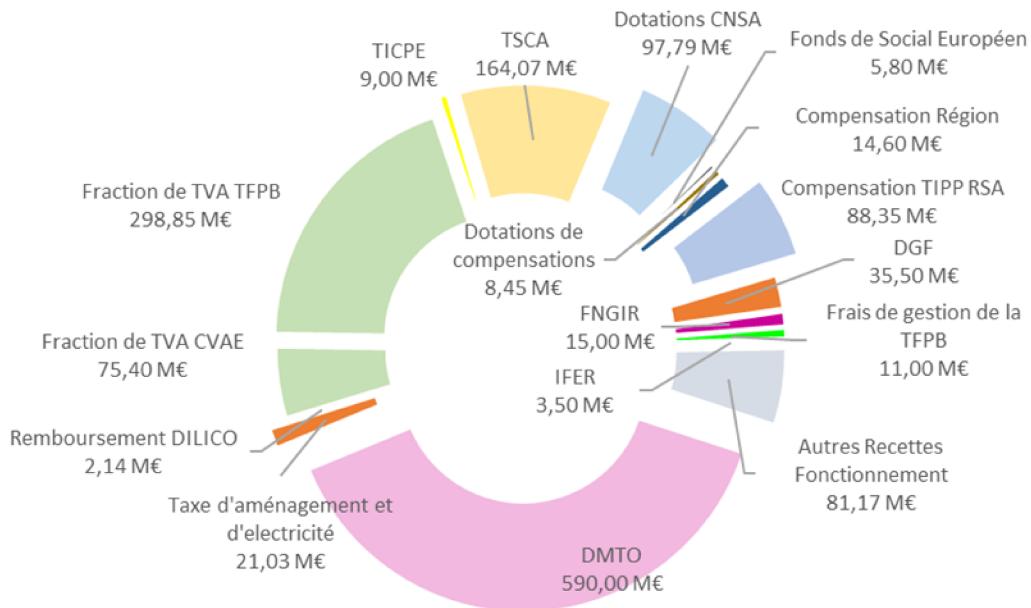
## **Recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 1,52 milliard d'euros, en hausse de 71,25 M€ par rapport au budget 2025, principalement grâce à la progression des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) budgétés à 590 M€ (+60 M€ par rapport au BP 2025).

### **DMTO**

Après une baisse de 11% en 2024, les encaissements DMTO ont fortement rebondi en 2025 avec une prévision de 560 M€, soutenue par un maintien du taux à 4,5%, une hausse des transactions immobilières (+11% prévue en 2025), une résistance des prix immobiliers locaux (+1 à 3%) et une baisse des taux d'intérêt.

## BP 2026 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 521 M€



### Autres recettes fiscales

- Fraction de TVA : 374 M€ (+1% par rapport à 2025), malgré un mécanisme d'écrêtement instauré en 2026.
- Taxe spéciale sur les conventions d'assurance : 164 M€, en hausse par rapport à 2025.
- Taxe d'aménagement : en diminution à 8 M€ prévus en raison de retards de recouvrement de l'Etat.
- Reversement DILICO 2025 : 2,1 M€ attendus en 2026.

### Dotations et participations

- CNSA : 92 M€ pour soutenir l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap.
- Dotation globale de fonctionnement : en baisse à 35,5 M€.
- DCRTT : minorée à 14,6 M€.

### Épargne

L'épargne nette s'améliore sensiblement à 118,9 M€ et l'épargne brute à 207,9 M€, grâce à la stabilisation des dépenses et à la dynamique des recettes.



## Recettes et dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent à 126 M€, en baisse principalement en raison de la fin des travaux de reconstruction post-tempête Alex. Hors emprunt et Alex, les recettes sont de 33,9 M€.

### Emprunt et désendettement

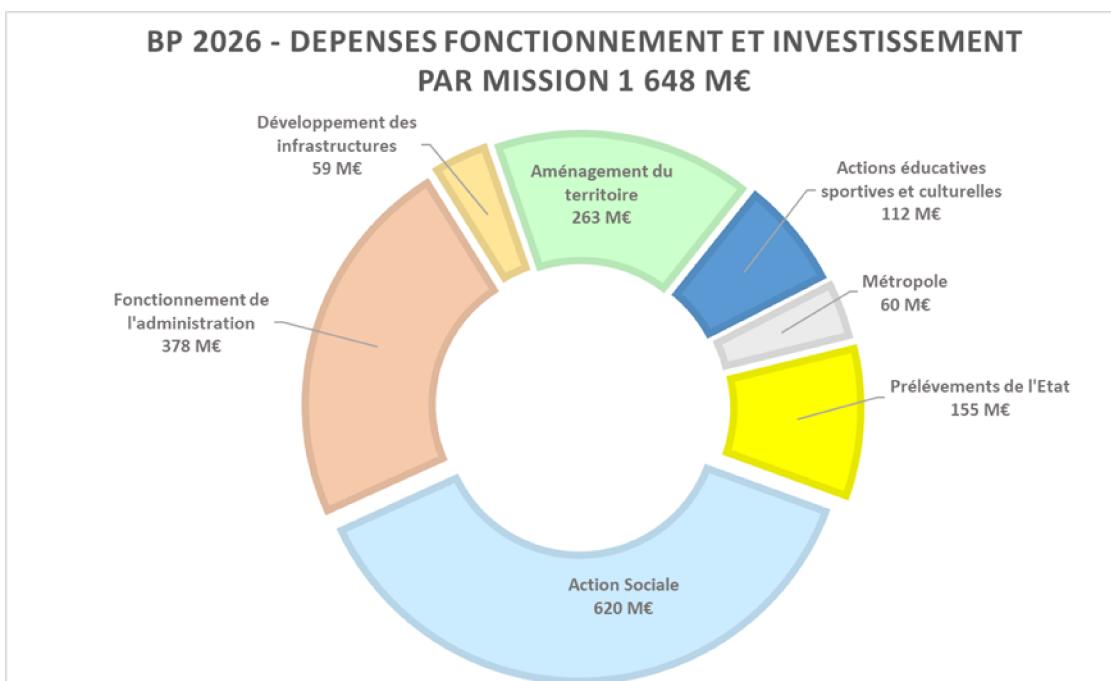
L'emprunt prévu est de 84 M€ en 2026, avec un remboursement de dette de 89 M€, soit un désendettement net de 5 M€. Le ratio de désendettement est excellent en étant inférieur à 4 ans.

### Tempête Alex

Le solde des recettes liées à la tempête s'élève à 8,3 M€ en 2026, clôturant la mission reconstruction après un total dépensé de près de 276 M€ depuis 2020.



## Dépenses par mission



### Action sociale : 620,38 M€

- Personnes âgées : 177 M€ (fonctionnement et investissement), légère baisse des crédits de fonctionnement compensée par des investissements pour moderniser des EHPAD.
- Personnes en situation de handicap : 162 M€, hausse liée à l'augmentation des bénéficiaires et au déploiement de dispositifs d'habitats inclusifs.

- Enfance et famille : 150,1 M€, avec l'extension de dispositifs ASE et la création d'une troisième Maison des 1 000 premiers jours.
- Santé : 3 M€ pour les appels à projets, les actions déléguées de santé et les initiatives départementales
- RSA : 126,91 M€, en baisse grâce à une diminution des allocataires (-5,5%) et un plan d'insertion performant qui représente 16 % des dépenses de cette politique.
- FSL : légère hausse à 1,4 M€ pour l'intermédiation locative.

### **Fonctionnement de l'administration : 378,3 M€**

- Moyens généraux : 32,2 M€, hausse modérée pour les services numériques et le renouvellement de la flotte de véhicules moins polluant.
- Ressources humaines : 215,1 M€, stable malgré des hausses réglementaires maîtrisées par une gestion rigoureuse des effectifs.
- Entretien des bâtiments : 18,1 M€, stabilité en fonctionnement, légère hausse en investissement pour les bâtiments routiers.
- Gestion financière : 112,9 M€, l'annuité de la dette à 110,8 M€ est en légère baisse.

### **Développement des infrastructures : 58,7 M€**

- Fonctionnement : 12,6 M€ pour l'entretien et l'éclairage routier.
- Investissement : 46,1 M€ pour la conservation du patrimoine routier, le tunnel de Tende, l'aménagement du territoire et les points noirs routiers.

### **Aménagement du territoire : 263,2 M€**

- Logement : 2,7 M€ en investissement.
- Économie, tourisme, agriculture : 10 M€.
- Transports : 5,6 M€ en investissement pour le ferroviaire et le multimodal.
- Solidarité territoriale : 98,2 M€ (en hausse de 10 M€), dont 71,1 M€ en investissement pour les contrats de plan, les autres actions de solidarité territoriale et la prévention des risques inondation.
- Sécurité : 101 M€, dont 96 M€ en fonctionnement avec le soutien accru au SDIS et l'ouverture d'un centre de vidéoprotection.

### **Environnement (GREEN Deal) : 39,9 M€**

- Hausse de 2,2 M€ par rapport à 2025, avec un fonds social à la maîtrise d'énergie porté à 10,2 M€.
- Actions sur le verdissement des collèges, l'entretien des parcs et forêts.

## **SMART Deal : 5,2 M€**

- Soutien au développement numérique, subventions à la MIA, déploiement de la fibre optique et initiatives IA.
- Investissements pour la transformation numérique et les projets innovants.

## **Actions éducatives, sportives et culturelles : 112,1 M€**

- Culture : 24,3 M€, avec une hausse de 1,7 M€.
- Sport et jeunesse : 16,2 M€, pour les subventions et équipements.
- Éducation : 69,9 M€, en hausse de 7,1 M€ en investissement pour les lancements des constructions de 4 collèges et la rénovation de collèges et gymnases.
- Enseignement supérieur : 1,6 M€, principalement en investissement.

## **Mission Métropole : 60,4 M€**

Les dotations compensatoires pour les transferts de compétence diminuent légèrement chaque année, en raison des remboursements d'emprunts.

## **Création d'une Mission prélèvements de l'Etat : 154,9 M€**

Les prélèvements de l'Etat sont en constante augmentation, avec +32,9 M€ en 2026. Une mission spécifique est créée pour identifier l'ensemble de ces prélèvements et en suivre leur évolution.

## **Autorisations de programme**

Le budget 2026 prévoit 230,6 M€ en autorisations de programme et 3,5 M€ en autorisations d'engagement, assurant la continuité des projets structurants.

Ce budget reflète une stratégie prudente et dynamique du Département des Alpes-Maritimes, conciliant maîtrise financière, soutien aux populations fragiles, développement durable (GREEN Deal) et modernisation des services (SMART Deal), dans un contexte national incertain et contraint.